



Syndicat de loterie en ligne

Par Koalakoko

Bonjour,

Je souhaiterais créer une plateforme qui permettrait de regrouper des gens sur internet pour participer à la loterie euromillion ou autre.

Je souhaiterais savoir:

- si c'est légal
- si c'est possible de faire payer des frais de participation en plus du prix du ticket
- quel document ou acte permettrait de rassurer un client que lorsqu'un gain survient il touchera un % du gain en fonction de sa participation(huissier etc.. ?)

Est-il possible de créer ce type de société en France légalement ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour

En France ce n'est pas une activité légale.

Par Isadore

Bonjour,

Pour vendre des billets de loterie, il faut être agréé par l'organisateur. Les jeux de tirage sont en France le monopole de la Française des Jeux, sauf pour les loteries de bienfaisance organisées ponctuellement par des associations. Et la Française des Jeux n'autorise pas qu'on lui achète des billets pour la revente en ligne.